



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 juin 2004

**Convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort,  
définissant les modalités d'utilisation des ressources informatiques de la Ville par  
la Communauté d'Agglomération - Avenant N°3**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Monsieur le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Les dispositions de l'article 48 de la loi Démocratie de Proximité permettent à un E.P.C.I. de confier à l'une de ses communes membres la gestion de services relevant de ses attributions.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération de Niort souhaitant confier à la Ville de Niort la gestion de ses systèmes d'information et de télécommunications, le Conseil de Communauté a décidé, le 10 Février 2003, de signer une convention d'utilisation des ressources informatiques au titre de l'année 2003.  
Cette convention a été approuvée par le Conseil Municipal de Niort en date du 14 Février 2003.

Elle définissait pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2003 :

- les Services généraux confiés par la CAN à la DSIT de la Ville de Niort,
- Le montant forfaitaire de la rémunération associée.

A la demande de la Communauté d'Agglomération et dans la perspective de la définition plus précise d'un projet commun qui permettrait à la Ville et à la Communauté d'Agglomération de partager les ressources de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Niort, il a été proposé au Conseil Municipal de Niort d'établir un Avenant de 3 mois, soit jusqu'au 31 Mars 2003.

Cet Avenant n°1 a été approuvé par l'Assemblée en date du 19 Décembre 2003 et une démarche de concertation mise en œuvre au niveau du Maire de Niort, du Président de la Communauté et des deux Directeurs Généraux des Services avec l'aide d'un consultant extérieur.

La Communauté d'Agglomération, estimant que toutes les réponses n'avaient pu être apportées dans le temps de ce premier Avenant, a souhaité prolonger le délai par un nouvel Avenant d'une durée de 3 mois, soit jusqu'au 30 Juin 2004. Cet Avenant n° 2 a été approuvé par l'Assemblée en date du 26 Mars 2004.

Aujourd'hui, l'ensemble des réponses n'ayant pas encore été apportées, la Communauté d'Agglomération souhaite une nouvelle prolongation de la convention pour une période de six mois.  
Il est donc proposé d'établir un Avenant n° 3 prolongeant la convention pour une durée de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 Décembre 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de l'Avenant n° 3,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard ZABATTA**